

## *Les défis de l'intervention auprès des familles d'immigration récente ayant des enfants de moins de 5 ans*

Cette présentation de madame **Libertad Sanchez** ne constitue pas une formation au sens strict mais plutôt un large survol et, surtout, une invitation à aller plus loin. Les échanges avec la salle qui viennent compléter chacune des deux parties s'inscrivent d'ailleurs dans cette perspective.

### **Partie 1 : Les parcours, les statuts et les vécus des nouveaux arrivants**

Il n'est pas inutile de rappeler que le Québec nécessite l'apport de l'immigration pour au moins deux raisons principales. D'abord pour compenser son déficit démographique et également pour combler ses besoins en main-d'œuvre. Parmi les provinces canadiennes, le Québec est seul à pouvoir sélectionner ses immigrants en émettant un certificat fondé sur un système de points.

Pour leur part, les motivations des immigrants à venir s'établir au Québec sont nombreuses et variées, mais il est possible de les regrouper en deux grandes catégories de statut, selon que le parcours migratoire résulte d'un choix volontaire ou d'un choix contraint.

#### **Immigration volontaire**

C'est beaucoup afin d'améliorer son propre sort et de propulser ses enfants vers un avenir prometteur que l'on choisit de quitter son pays d'origine. C'est pour davantage de liberté et de démocratie, un meilleur accès à des services de santé et d'éducation. En somme, c'est pour aller de l'avant que l'on consent à faire le deuil de son passé.

Ce deuil sera assorti d'innombrables apprentissages. Maîtriser la langue et se doter de nouvelles qualifications, bien sûr, mais aussi plus simplement savoir se trouver un logement, un service de garde et une école, comprendre comment faire affaire avec une banque, aller à l'épicerie, emprunter les transports en commun. Comme on s'en doute, le fait de connaître ici quelqu'un facilite énormément la vie des nouveaux arrivants.

Mais il faut aussi de l'argent. Entre autres, chacune des étapes du processus de sélection aura occasionné des frais : examen médical, enquête de sécurité, attestation de situation financière, etc. Sans compter les biens matériels dont on se sera défait. Puis on aura aussi dû faire la preuve qu'on est en mesure de pourvoir, de manière autonome, à tous ses besoins essentiels (logement, alimentation, santé) durant les trois premiers mois de vie au Québec.

Toujours au chapitre de l'argent, il faut souligner que les besoins des immigrants parrainés doivent être pris en charge durant trois ans dans le cas des conjoint(e)s et de dix ans dans le cas des enfants, quel que soit leur âge. En mars 2013, les dispositions de la *Loi sur l'immigration* doivent changer à cet égard. Quant aux immigrants investisseurs, les critères de sélection et les exigences à leur endroit ne sont pas les mêmes.

## Immigration forcée

En tant que pays signataire de la *Convention de Genève*, le Canada accueille les demandeurs d'asile ou revendicateurs du statut de réfugiés et soumet leur requête à un tribunal administratif. Ce dernier doit établir s'ils sont persécutés chez eux en raison de cinq critères spécifiques<sup>1</sup>. Le processus est long et comporte également des procédures d'appel. Les personnes concernées bénéficient de l'aide juridique, d'une aide sociale, d'un hébergement d'urgence à l'arrivée et d'un soutien à la recherche d'un logement, des services d'éducation primaire et secondaire et de cours de français, ainsi que d'un permis de travail temporaire.

Or le projet de loi C-31, adopté en juin dernier, risque d'entraîner certains changements. Par exemple, en vertu du programme fédéral de santé intérimaire, les soins urgents et essentiels ne seront plus dispensés que s'il y a risque d'incidence sur la santé publique. Jusqu'ici, le Québec s'en est remis au *statu quo* face au flou de cette mesure.

Les gens impliqués dans ce processus migratoire vivent énormément de stress et d'anxiété, pour eux-mêmes et pour leurs proches et les membres de leur famille qu'ils ont dû laisser derrière eux. Si les personnes en camp de réfugiés sont protégées par la *Convention de Genève*, ici elles sont non seulement dans une urgence de survie mais vivent également dans la crainte constante d'être expulsées ou incarcérées. La détention vaut pour les hommes et les femmes, aussi bien que pour les enfants.

Pour conclure cette première partie, disons qu'à leur arrivée, chacun profite d'une séance d'information sur les premières démarches à entreprendre pour favoriser son intégration. C'est déjà appréciable mais les défis à venir sont autrement importants. Il faudra notamment s'adapter à l'environnement, maîtriser de nouveaux codes sociaux, développer de nouveaux réseaux, faire face à la redéfinition des rôles de chacun au sein de la famille, et ce, tout en poursuivant le deuil amorcé avec le départ.

## Première période d'échanges

- On est invité à consulter le site du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec<sup>2</sup> afin d'avoir un portrait statistique complet. Disons que la proportion de réfugiés est présentement à hauteur de 9 % mais que cela devrait aller en diminuant, en raison de la récente politique fédérale.
- Il faut retenir le fait que l'immigration n'est en rien monolithique mais qu'on fait plutôt face à une diversité de parcours qu'il faut tâcher de comprendre.
- Les personnes qui sont incarcérées en attente du statut du réfugié n'ont droit qu'à des services juridiques afin d'obtenir, de leur pays d'origine, les documents qui leur permettront de prouver leur identité.

---

<sup>1</sup> Race, religion, nationalité, appartenance à un certain groupe social, opinions politiques.

<sup>2</sup> <http://www.micc.gouv.qc.ca/fr/recherches-statistiques/index.html>

- Une fois leur statut reconnu, les réfugiés sont admissibles à l'obtention de leur résidence permanente, sans besoin de requérir un certificat de sélection.
- Certains immigrants illégaux sont incarcérés. Or certains autres fuient la déportation aussi bien que la détention. Il faut donc savoir qu'il existe des filières clandestines permettant à ces personnes de survivre et de recevoir des soins, plus souvent auprès des organismes communautaires mais également dans le réseau formel.
- Dès qu'on abandonne son pays d'origine, on est *de facto* un réfugié. Par la suite, parce qu'il y a de la rigidité dans le système, certains verront leur statut reconnu et d'autres pas. Il faut donc éviter les jugements moraux unilatéraux parce que les réalités sont diverses. Ainsi en va-t-il de certains enfants qui arrivent ici sans (leurs) parents.
- Même si cela ne suffit pas, il importe à l'immigrant de faire montre d'une certaine volonté d'intégration, de se mobiliser là-dessus.
- La reconnaissance du diplôme ou des qualifications est un enjeu déterminant.
- Il était très rare qu'on puisse invoquer le motif d'aide humanitaire. À cet égard, les espoirs risquent d'être déçus. En fait, depuis juillet dernier, il n'y a plus de recours de ce type pour les demandeurs du statut de réfugiés qui sont déboutés.
- Les personnes qui proviennent des camps de réfugiés doivent rembourser le coût de leur billet d'avion.
- Dans certains pays, des "passeurs" se chargent illégalement de faire arriver ici les personnes qui les payent. Chez nous, des consultants en immigration ont une fonction un peu analogue, mais ils doivent maintenant être accrédités.
- Dans les centres de détention, les enfants n'ont pas droit à l'éducation. Quant à la durée maximum de leur séjour, elle n'est pas réglementée. Ils sont cependant protégés par la DPJ.
- Une fois par année, le Canada doit faire rapport au Comité international des droits de l'enfant concernant la situation de ceux qui se trouvent sur son territoire. Ce mois-ci, il a justement fait l'objet d'un blâme à l'égard des enfants incarcérés.
- Lorsqu'un intervenant évalue la situation d'un enfant, il doit toujours considérer le parcours migratoire de sa famille.
- Il serait utile de pouvoir disposer d'outils pour établir un premier contact favorable, qui tienne compte de la culture et du parcours de la famille.
- On s'interroge sur la sensibilisation du personnel de la santé et en particulier des médecins face à toutes ces questions.

## **Partie 2 : Quelques concepts liés à la rencontre interculturelle**

Les quatre concepts qui suivent peuvent nous aider à mieux comprendre les tenants et les aboutissants de la rencontre interculturelle.

### **Identité**

L'identité se décline selon de multiples composantes, certaines plus personnelles et d'autres plus sociales, et la pertinence de chacune est liée aux circonstances.

En outre, ces divers marqueurs identitaires renvoient non seulement à la manière dont l'individu se définit lui-même mais à la manière, également, dont les autres le (re)connaissent.

### **Culture**

La culture est une réponse à l'environnement et, en retour, elle agit également sur lui.

Elle est universelle, englobante, intégrée à tous nos gestes, apprise par voie de transmission familiale et sociale, partagée entre les membres d'un groupe, pas toujours consciente, jamais monolithique.

L'individu est le porteur singulier d'un ensemble de traits culturels distinctifs. Il a généralement la volonté de les partager et de prendre en considération la culture d'autrui. Mais ce n'est pas toujours le cas.

D'où la nécessité de sonder la partie immergée de notre propre culture, afin de mieux discerner s'il y a une zone d'inconfort avec la culture de l'autre et de prévenir ainsi le choc éventuel.

### **Acculturation**

L'acculturation est une notion issue de l'anthropologie qui permet d'étudier comment les autochtones ont adopté certains traits culturels des colons, en préservant ou non les leurs. Elle est maintenant appliquée aux populations issues de l'immigration.

Une complexité de facteurs concourent au processus de changement qui caractérise l'acclimatation au pays d'accueil. Certains de ces facteurs peuvent le faciliter, d'autres constituent autant de défis à relever. Tout ce qui entre ici en jeu fonde la réussite d'un projet migratoire.

### **Décentration**

Si l'on est d'abord conscient de son propre système de référence, on peut admettre d'autres perspectives. On peut alors envisager un terrain d'entente avec l'autre, arriver à établir avec lui un dialogue.

Des exemples très concrets, qui font partie de la rencontre culturelle, viennent tout de suite à l'esprit :

- Lorsque la mère habille l'enfant au détriment de l'acquisition son autonomie. Quel est l'intérêt de l'enfant ?
- Lorsque l'enfant mange avec ses mains. Comment l'aider à s'intégrer à l'école ?
- Lorsque monsieur parle à la place de madame. Comment gagner leur confiance ?

Pour terminer, soulignons aussi que l'intervenant peut faire du tort, à son insu, s'il ne va pas sonder la partie immergée de sa propre culture. Et que le fait de comprendre ne veut pas nécessairement dire qu'on doit être d'accord avec ce que l'on a compris.

## **Deuxième période d'échanges**

- Le *multiculturalisme* est une politique fédérale : elle suppose que chacun reste dans sa boîte et forme une mosaïque. L'*interculturalisme* est une politique québécoise : elle suppose une frontière mouvante, en constante transformation, suscite des interactions et tient compte des modifications survenues avec le temps.
- Les préjugés sont universels. Concernant l'exemple de l'habillement par la mère, il faut tâcher de saisir quel est l'intérêt de l'enfant pour ouvrir là-dessus un dialogue et permettre une intervention.
- L'interculturalisme se veut, en principe, une adaptation réciproque de la population immigrante et de la société d'accueil. Or on consacre encore trop peu de temps et d'énergie à habilitier la société d'accueil et à la préparer à ce processus de changement continu. Il faut être conscient du pouvoir de l'intervenant (ainsi que du parrain) et des abus auxquels cela peut mener. Le Service d'éducation et d'intégration interculturelle de Montréal (SEIIM)<sup>3</sup> procure certaines pistes intéressantes, à cet égard.
- Comment considérer l'acculturation et la décentration face aux réfugiés dont le retour au pays d'origine est toujours possible ? Par exemple, faut-il retirer les enfants Roms à leurs familles si un tel retour est envisagé ? Il faut faire le moins de torts possible aux enfants. S'ils sont en danger, la Loi de la protection de la jeunesse s'applique et la DPJ doit jouer son rôle.
- C'est lorsque qu'un plus grand nombre de personnes suivent une même formation qu'elle risque d'avoir un impact réel. Le ministère de la Famille doit être averti de la chose et éviter le saupoudrage. Il y a quelques années, il y avait un blitz de formation en interculturel, sur deux jours. Il serait important d'avoir massivement accès à une telle formation.
- L'acculturation est différente de l'assimilation. C'est ainsi qu'on peut parler d'une acculturation des intervenants, sur le plan des valeurs. Le port de bébé, les positions d'accouchement et d'allaitement, l'alimentation, voilà autant d'aspects qui ont été bonifiés par l'immigration.

---

<sup>3</sup> <http://www.economiesocialemontréal.net/entreprise/840/service-d-education-et-d-integration-interculturelle-de-montreal-seiim>

- L'acculturation est une modalité d'intégration. Le "a" de acculturation n'est pas privatif; il signifie, au contraire, "aller vers". Il ne s'agit pas de faire un trait sur sa propre culture; il faut faire preuve de patience et considérer l'apport de l'autre.
- L'acculturation est un processus tout à fait normal lorsqu'on émigre. Les troubles d'adaptation n'ont rien de négatif pour qui en est à retrouver ses repères. La première année, en particulier, génère énormément de stress. Pour ceux qui ont vécu des traumatismes dans leur pays, la situation est encore plus accentuée. Il faut beaucoup de temps. Il faut considérer, également, que les membres d'une même famille peuvent connaître des rythmes différents d'adaptation. Enfin, il est parfois difficile d'utiliser des outils communs pour des gens de diverses origines.
- Pour distinguer l'acculturation de la décentration, on peut dire que la seconde s'applique au rôle de l'intervenant. Il doit d'abord bien connaître ses propres valeurs et ce qui le motive. Ça l'aide par la suite à pouvoir accueillir l'autre, à être à son écoute. Ça lui permet enfin de trouver un terrain d'entente qui convient à chacun.
- On mesure mal l'effort d'acculturation demandé aux immigrants, le courage, la résilience, les sacrifices que cela exige d'eux. Au Québec, on ne s'est pas donné tous les moyens de notre politique d'interculturalisme, en ne développant pas suffisamment cet aspect à même la formation de base des intervenants. Un cours n'est pas assez et ce n'est pas un deux heures par la suite qui peut combler le manque. En outre, il faudrait une instance pour intervenir auprès des médias et corriger les faussetés qui y sont parfois répercutées. En somme, nos politiques doivent être cohérentes avec les valeurs qu'on souhaite véhiculer. Puis veut-on vraiment d'une loi C-31 qui ne permette plus le parrainage des parents ?
- Toujours cette question qui revient : quel est le "nous" dont on parle ?
- Aux défis de l'acculturation, notre bilinguisme ajoute ici un niveau de complexité supérieur.
- Il faut inclure le parent, le consulter sur sa perception d'une situation donnée afin de pouvoir définir avec lui l'objectif à poursuivre.
- On peut voir le verre à moitié vide ou à moitié plein. Ainsi, le fait d'entrer en relation permet d'estimer les efforts qui auront été déployés.
- Il faut développer une approche spécifique aux hommes et aux pères, les valoriser comme membres d'une famille ou d'un couple.

*rédigé par Isabelle Perrault pour Horizon 0-5*